



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVEYRON

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°12-2017-070

PUBLIÉ LE 2 JUIN 2017

Sommaire

Préfecture Aveyron

12-2017-06-01-004 - Mission de suppléance de la secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron confiée à M. Christian ROBBE-GRILLET, sous-préfet de Villefranche-de-Rouergue (2 pages)

Page 3

Préfecture Aveyron

12-2017-06-01-004

Mission de suppléance de la secrétaire générale de la
préfecture de l'Aveyron confiée à M. Christian
ROBBE-GRILLET, sous-préfet de
Villefranche-de-Rouergue

PRÉFET DE L'AVEYRON

PRÉFECTURE

Direction
de la Coordination
des Actions et des Moyens
de l'État

Arrêté du 1er juin 2017

Objet : Mission de suppléance de la secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron confiée à M. Christian ROBBE-GRILLET, sous-préfet de Villefranche-de-Rouergue.

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 45 ;

VU le décret du 26 septembre 2016 nommant M. Christian ROBBE-GRILLET, sous-préfet de Villefranche-de-Rouergue ;

VU le décret du 12 février 2016 nommant Mme Dominique CONSILLE, secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron ;

VU le décret du 24 septembre 2015 nommant M. Louis LAUGIER, préfet de l'Aveyron ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

- ARRETE -

Article 1er : M. Christian ROBBE-GRILLET, sous-préfet de Villefranche-de-Rouergue, est chargé de la suppléance des fonctions de secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron à partir du jeudi 1er juin 2017, à 8 heures.

.../...

Article 2 : Délégation est donnée à M. Christian ROBBE-GRILLET, sous-préfet de Villefranche-de-Rouergue, chargé d'assurer la suppléance de la secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron, à l'effet de signer dans le cadre de cette suppléance tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'État dans le département de l'Aveyron, à l'exception :

- des actes dont la signature a été déléguée à un chef de service de l'État dans le département,
- des réquisitions du comptable public,
- des arrêtés de conflit.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian ROBBE-GRILLET, sous-préfet de Villefranche-de-Rouergue, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 2 du présent arrêté, sera exercée par :

- M. Bernard BREYTON, sous-préfet de Millau.

Article 4 : Délégation est donnée à M. Christian ROBBE-GRILLET, sous-préfet de Villefranche-de-Rouergue, dans le cadre de sa mission de suppléance de la secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron, à l'effet de signer les expressions de besoins et les marchés ainsi que les constatations de service fait et, le cas échéant, toutes pièces administratives dans le cadre des relations avec le centre de services partagés régional Midi-Pyrénées de la préfecture de la Haute-Garonne et le service facturier placé auprès de la direction régionale des finances publiques Midi-Pyrénées définies dans le contrat de service.

Délégation est donnée à M. Christian ROBBE-GRILLET, sous-préfet de Villefranche-de-Rouergue, dans le cadre de sa mission de suppléance de la secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron, à l'effet d'utiliser une carte d'achat pour les dépenses relevant du programme 307 (administration territoriale), pour les centres de coût : PRFSG01012 et PRFML01012, dans la limite de son profil carte d'achat de 5 000 €.

Article 5 : La secrétaire générale de la préfecture et le sous-préfet de Villefranche-de-Rouergue sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Rodez, le *1er* JUIN 2017

Louis LAUGIER

